

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00862
Numéro SIREN : 419 008 727
Nom ou dénomination : ADEC

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2023 sous le numéro de dépôt 104

ADEC
Société par actions simplifiée
au capital de 7 623 euros
Siège social : 12 Boulevard de Chinon
37300 JOUE LES TOURS
419.008.727 RCS TOURS

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
PRISES DANS UN ACTE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Les soussignées :

1/ La société ELJM,

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.000 euros
Ayant son siège social 114 avenue de Grammont 37000 TOURS,
Immatriculée sous le numéro 919.394.965 RCS TOURS,
Représentée par son Président, Monsieur Edouard CHATEAU, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

2/ La société ACI PARTICIPATIONS,

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2.000 euros
Ayant son siège social 48 rue de la Tour d'Auvergne 37000 TOURS,
Immatriculée sous le numéro 919.452.045 RCS TOURS,
Représentée par son Président, Monsieur Arthur CHATEAU, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Agissant en qualité de seules Associées de la Société ADEC, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé 12 Boulevard de Chinon 37300 JOUE LES TOURS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 419.008.727,

Et agissant conformément à l'article 18-3 des statuts de la Société qui prévoit que les décisions collectives puissent être prises dans un acte signé de tous les Associés,

Monsieur Christian CHATEAU, Directeur Général, participe aux présentes décisions.

Il est rappelé que préalablement aux présentes, les Sociétés ELJM et ACI PARTICIPATIONS ont acquis ce jour de Monsieur et Madame Christian CHATEAU l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société, aux termes d'un acte de cessions d'actions sous seing privé signé électroniquement.

Suite à son départ de la Société, Monsieur Christian CHATEAU a fait part de son souhait de démissionner de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, les Associées se réunissent donc pour décider de la fin de son mandat.

Il est proposé de nommer M. Arthur CHATEAU pour le remplacer.

ONT PRIS PAR LE PRESENT ACTE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- 
- Changement de Directeur Général,
 - Pouvoirs en vue des formalités.
- 

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL :

La Collectivité des Associées,

Après avoir pris acte de la démission de ses fonctions de Directeur Général présentée par Monsieur Christian CHATEAU à effet de ce jour, en prend acte et met fin à son mandat social à compter du 30 novembre 2022 à minuit, elle décide de nommer pour le remplacer, à compter du 1^{er} décembre 2022 et pour une durée non limitée :

Monsieur Arthur, Louis, Christian, Marie CHATEAU,

Né le 13 février 1996 à Chambray les Tours (37),

Demeurant 48 rue de la Tour d'Auvergne 37000 TOURS,

De nationalité française,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Directeur Général assiste le Président, Monsieur Edouard CHATEAU, dans l'exercice de ses fonctions, il dispose de tous les pouvoirs pour représenter la Société à l'égard des tiers.

Sa nomination fera l'objet de publicité auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Il est précisé que Monsieur Arthur CHATEAU est également salarié de la Société au titre des fonctions techniques qu'il exerce dans le cadre de son contrat de travail.

Monsieur Arthur CHATEAU accepte les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction, susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Le Directeur Général percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure du Président, étant ici précisé qu'il peut dès à compter de ce jour, prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement et de représentation sur justificatif.

POUVOIRS

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Fait à TOURS,
Le 30 novembre 2022,
En deux exemplaires.

Monsieur Christian CHATEAU

« Bon pour démission des fonctions de Directeur Général »

Monsieur Arthur CHATEAU

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur Général

Pour la **Société ELJM**,
Monsieur Edouard CHATEAU.



Pour la **Société ACI PARTICPATIONS**,
Monsieur Arthur CHATEAU.

